

Aide aux entreprises en matière d'investissement immobilier

Le conseil communautaire, dans sa séance du 27 juin 2024, a approuvé l'action d'aides aux entreprises en matière d'investissement immobilier sur le territoire de Bourges Plus pour :

- les travaux importants de développement et de pérennisation de l'activité des TPE/PME
- le développement et l'amélioration de l'hôtellerie traditionnelle
- l'acquisition de locaux commerciaux, leur mise aux normes et leur amélioration qualitative en conformité avec les standards actuels.

Bourges Plus entend ainsi favoriser :

- le maintien et la création d'emplois
- la création d'activités non présentes sur le territoire
- le développement des entreprises installées
- le développement des filières d'excellence
- la réutilisation des friches immobilières par leur réhabilitation
- le renforcement de l'attractivité du territoire et du tourisme
- le soutien à la transition environnementale.

Pour prétendre à cette aide, des règles spécifiques s'appliquent à chaque type d'entreprise et de projet. Le règlement détaillé est disponible en téléchargement ci-contre.

Les porteurs de projet souhaitant bénéficier de ce dispositif doivent transmettre leur dossier avant tout démarrage de l'opération :

- par courrier à :
 - Communauté d'Agglomération de Bourges Plus
Direction du développement Économique
23-31 boulevard Foch - CS20321 - 18023 Bourges Cedex
- sur place au Centre d'affaires - 6 rue Maurice Roy à Bourges.

Renseignements

Laurent EYQUARD

Manager de commerces Bourges Plus

laurent [dot] eyquard[at]agglo-bourgesplus [dot] fr (laurent[dot]eyquard[at]agglo-bourgesplus[dot]fr)

02 46 08 10 65

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

[Reglement et Délibération](#) (.pdf - 711.78 Ko)